



**POLITIQUE RELATIVE AUX INCITATIFS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

P14-2020

POLITIQUE RELATIVE AUX INCITATIFS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

1. Objectif

L'objectif de ce programme est de promouvoir le développement résidentiel durable au sein du Village de Memramcook. Les deux stratégies primées sont (1) le développement résidentiel sur des lots existants et (2) la création de nouveaux lots et des développements résidentiels contribuant à la viabilité de la municipalité.

2. Définition

« Promoteur » désigne une personne ou une entité qui construit une nouvelle rue afin de lotir une parcelle ou des parcelles de terrain dont le but est de vendre des lots pour fins résidentielles.

3. Catégories d'incitatifs et dates d'échéance

- a) Dans le cas d'un lotissement, le promoteur ou l'individu est éligible à recevoir un incitatif de 1 000 \$ pour chaque nouveau terrain enregistré. Cet incitatif ne s'applique pas aux terrains sur lesquels se trouvent déjà une habitation ou aux terrains faisant partie d'un lotissement subséquent qui a déjà fait l'objet d'un remboursement d'incitatif.

Date d'échéance pour présenter une demande : au plus tard 180 jours suivant la date d'enregistrement du terrain à Service N.-B. Une preuve d'enregistrement doit accompagner la demande.

- b) Dans le cas d'un lotissement où il y a construction d'une rue ou d'une nouvelle section de rue et que les coûts d'installation de la canalisation pour l'eau sont assumés par le promoteur, celui-ci est éligible à recevoir un incitatif de 1 000 \$ par raccordement pour chaque nouvelle habitation qu'il construit sur cette rue.

Date d'échéance pour présenter une demande : au plus tard 180 jours suivant la date de raccordement au système d'eau public.

- c) Dans le cas d'un lotissement où il y a construction d'une rue ou d'une nouvelle section de rue et que les coûts d'installation de la canalisation pour l'égout sanitaire sont assumés par le promoteur, celui-ci est éligible à recevoir un incitatif de 1 000 \$ par raccordement pour chaque nouvelle habitation qu'il construit sur cette rue.

Date d'échéance pour présenter une demande : au plus tard 180 jours suivant la date de raccordement au système d'égouts sanitaires.

- d) Dans le cas où un propriétaire construit une nouvelle habitation, celui-ci est éligible à recevoir l'incitatif suivant en fonction du type d'habitation construit :
- i) Maison unifamiliale et mini-maison d'une valeur de 100 000 \$ et plus : 1 500 \$
 - ii) Maison semi-détachée : 1 000 \$ par unité
 - iii) Maison en rangée de 3 unités ou plus : 1 500 \$ par unité
 - iv) Habitation multifamiliale (appartement) : 500 \$ par unité

Date d'échéance pour présenter une demande : au plus tard 180 jours suivant la date de l'inspection finale par la Commission de services régionaux 7 (CSR7).

4. Processus de demande

Le Village de Memramcook étudie les demandes d'incitatifs, accompagnées du formulaire de demande (Annexe A), qui respectent les délais établis identifiés à l'article 3 de la présente politique. Le remboursement est fait dans les 45 jours suivant la réception des demandes.

5. Entrée en vigueur

Cette politique remplace toute autre politique reliée aux incitatifs en matière de développement résidentiel dans la municipalité et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Date d'adoption par le Conseil municipal : le 14 juillet 2014

Référence : P14-07-121, P20-08-100



Monique Bourque/directrice générale/greffière

Note : La forme masculine utilisée dans cette politique désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

ANNEXE A
FORMULAIRE DE DEMANDE DU PROGRAMME D'INCITATIFS
POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Nom de(s) l'individu(s) ou du promoteur : _____

Nom du lotissement : _____

Adresse postale : _____

Numéro civique de la propriété : _____

NID de la propriété : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

La demande est pour quel incitatif ?

- Lotissement (inclure preuve d'enregistrement du terrain)
- Lotissement avec rue et canalisation d'eau
- Lotissement avec rue et canalisation d'égouts sanitaires
- Construction d'habitation complétée (inclure preuve de la propriété « ownership »)

SIGNATURE(S) : _____

DATE : _____

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Approuvé par :

Directeur général

Date

Directrice des finances

Date

Montant déboursé : _____